

Débats à la Chambre des Communes (23 janvier 1975)

Légende: Le 23 janvier 1975, la Chambre des Communes débat des modalités entourant la mise en place du référendum national sur le maintien de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: Parliamentary Debates. House of Commons. Official Report. First session of the Forty-Seventh Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland. Twenty-Third year of the reign of her Majesty Queen Elizabeth II. Dir. of publ. Hansard. 1974-1975, No 884; fifth series. London: Her Majesty's Stationery Office. "European Economic Community (British Membership)", p. 1745-1752.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_a_la_chambre_des_communes_23_janvier_1975-fr-5ab5826d-e2c2-4753-b9b6-27139b75a104.html

Date de dernière mise à jour: 05/07/2016



Débats parlementaires à la Chambre des communes (23 janvier 1975)

[...]

Le Premier ministre (M. Harold Wilson): Monsieur le Président, je vais, avec votre permission, exposer le moyen par lequel le peuple britannique tranchera la question de notre adhésion à la Communauté européenne.

Le gouvernement a déclaré qu'une fois connus les résultats de notre renégociation des conditions d'adhésion, le peuple britannique aurait le droit de décider par les urnes, soit dans le cadre d'élections législatives, soit par référendum, si la Grande-Bretagne doit demeurer membre de la Communauté européenne ou s'en retirer.

Le gouvernement a opté pour le référendum.

Ni la Grande-Bretagne ni les autres membres de la Communauté n'ont intérêt à ce que l'incertitude persiste quant à la décision du peuple britannique. Après quinze années de discussions et de négociations, nous souhaitons tous, dans cette Chambre et dans l'ensemble du pays, que la question soit réglée; en outre, l'incertitude quant à l'avenir de l'adhésion britannique paralyse le travail de la Communauté. Le gouvernement s'engage à soumettre la question au peuple avant le 10 octobre de cette année. Si nous apprenons le résultat de la renégociation à temps, nous organiserons le référendum avant les vacances d'été ce qui signifie, en pratique, à la fin juin au plus tard. Nous proposerons donc à la Chambre des dispositions permettant d'organiser le référendum dans ces délais tout serrés qu'ils soient.

Lorsque les résultats de la renégociation seront connus, le gouvernement formulera la recommandation qu'il soumettra au pays, que ce soit le maintien de l'adhésion à la Communauté conformément aux conditions négociées, ou le retrait, et annoncera sa décision en temps voulu à la Chambre. Cette annonce permettra à celle-ci de débattre des questions de fond. Cela n'empêchera pas bien sûr de tenir des débats avant cette date si elle le juge bon.

Les circonstances de ce référendum sont uniques et la question qui est en jeu suscite depuis longtemps des prises de position très nettes, indépendantes des clivages entre les partis. Le cabinet a donc décidé que si, le moment venu, des membres du gouvernement, y compris au sein du cabinet, ne se sentent pas en mesure d'accepter et de soutenir la recommandation gouvernementale, ils seront libres, après son annonce, de soutenir et d'exprimer des vues différentes lors de la campagne référendaire. [PARLEMENTAIRES: «Oh!»]

S'agissant de l'organisation du référendum, j'ai dit à la Chambre mardi qu'elle devra établir les règles de cette consultation publique. Le gouvernement se propose de publier, dans les semaines qui viennent, un livre blanc sur les règles et dispositions relatives à la tenue du référendum. Ce livre blanc exposera les diverses modalités envisageables dans chaque domaine et les propositions correspondantes du gouvernement, par exemple sa politique de communication pendant la campagne référendaire, les dispositions en matière de radio et de télévision, la question des frais de campagne des différents groupes y participant, la forme que devra prendre la question posée au peuple britannique et les mesures relatives à la tenue du scrutin, au compte des voix et à l'annonce du résultat.

Avant les vacances parlementaires de Pâques, le gouvernement accordera à la Chambre le temps de débattre le livre blanc sur la procédure du référendum. Ce débat sera bien entendu distinct du débat parlementaire indispensable concernant l'issue des négociations, qu'il précédera. Le débat consacré au livre blanc sur le référendum permettra au gouvernement de tenir pleinement compte des opinions exprimées par les membres de cette assemblée et par l'opinion publique, quand il élaborera les projets de textes demandés par le référendum.

Le gouvernement entend présenter son projet aux alentours de Pâques. Bien entendu, nous proposerons que la Chambre soit saisie de toutes les étapes de cette question. Pour que ce référendum ait lieu avant les vacances d'été, il faudra que le projet de loi ait été adopté par les deux assemblées et ait reçu la sanction

royale à la fin mai au plus tard.

M. Heath: Je vous remercie Monsieur le Premier ministre de cette déclaration prévue de longue date et largement annoncée. Vous reconnaissez que vous nous exposez ici une innovation constitutionnelle majeure sans toutefois nous donner beaucoup de renseignements sur la manière dont elle sera traitée. Vous avez déclaré à la Chambre qu'à l'occasion de ce que vous décrivez comme une intervention unique et une question majeure de notre époque – et nombre d'entre nous partagent cette opinion – le gouvernement n'entend pas préserver la responsabilité collective.

Puis-je me permettre de vous poser quelques questions? Si votre gouvernement ne préserve pas la responsabilité collective, comment sera-t-il en mesure de recommander à la Chambre quelle attitude elle devra adopter vis-à-vis de la «renégociation»? Le gouvernement indiquera-t-il combien de membres du cabinet soutiennent la recommandation et combien s'y opposent? Le gouvernement divulguera-t-il le nom des membres du cabinet présents dans chaque camp et s'engage-t-il à émettre une recommandation leur laissant la liberté de n'émettre aucune recommandation? Peut-être pourriez-vous, Monsieur le Premier ministre, donner des détails sur la voie que vous vous proposez de suivre.

Deuxièmement, Monsieur le Premier ministre, vous n'avez rien dit du lien entre le référendum et les membres de cette assemblée. Pourriez-vous par conséquent confirmer que, si ce référendum a lieu, il aura un caractère informatif et consultatif et qu'il ne sera pas contraignant pour les députés de la Chambre des communes?

Troisièmement, ne conviendrait-il pas que les détails du référendum soient exposés dans un livre vert plutôt que dans un livre blanc, c'est-à-dire un document consultatif sur lequel les députés seraient libres d'exprimer leurs vues et d'influer sur le gouvernement lors des débats, ce que nous accueillons favorablement car c'est essentiel?

Quatrièmement, Monsieur le Premier ministre, pourriez-vous garantir à la Chambre que si le référendum a lieu, elle suspendra ses travaux pendant une période suffisante pour permettre à ses membres d'exprimer leurs opinions à leurs électeurs et de mener campagne dans tout le pays? Ces activités ne pourront se dérouler conjointement à une session parlementaire.

Monsieur le Premier ministre, vous venez d'annoncer, si je peux me permettre de vous le rappeler, que le gouvernement sollicitera l'aval du Parlement pour la tenue de ce référendum? Il s'agit d'une question constitutionnelle extrêmement importante que notre parti a toujours envisagée défavorablement. Il appartient donc au Parlement de décider si cette innovation constitutionnelle doit avoir lieu.

Le Premier ministre: Vous avez raison, Monsieur le chef de l'opposition parlementaire, de dire qu'il s'agit d'une innovation constitutionnelle majeure et nous utilisons tous deux, à bon escient, le mot «unique». Il s'agit d'une situation exceptionnelle, que personne selon moi ne considérera comme un précédent.

Vous faites référence à la responsabilité collective, j'y viendrai dans un moment.

Vous avez demandé de quelle manière le gouvernement ferait part de sa recommandation à la Chambre et, par le truchement de cette dernière, au pays. La réponse est celle-ci: nous ferons notre recommandation à la lumière des renégociations – [Interruption.] Nous ferons connaître – je ferai connaître – les recommandations et j'espère que les membres de cette assemblée prendront ces questions très au sérieux. Je suis disposé à me montrer des plus compréhensifs face à l'inquiétude manifestée par certains députés. D'autres ont à se préoccuper de questions plus graves, tant au gouvernement qu'en lien avec cette très importante question. Je m'efforce de répondre à une question très sérieuse du chef de l'opposition parlementaire. Peut-être les députés de son groupe et ses partisans me permettront-ils de le faire.

Nous ferons connaître à la Chambre les vues du cabinet sur cette question. Lorsque le chef de l'opposition a demandé si cela signifie la liberté de déclarer qu'aucune recommandation ne sera faite à la Chambre, je peux lui assurer sans hésitation que nous ferons bien une telle recommandation à la lumière des renégociations,

dans laquelle le gouvernement déclarera s'il conseille à la Chambre et au pays que nous restions dans le Marché commun, ou que nous en sortions, sur la base des modalités renégociées. Je suis certain que lorsque le moment sera venu pour la Chambre d'étudier le projet de texte sur le référendum, elle constatera que le peuple de ce pays se verra accorder la possibilité de décider clairement par un «oui» ou par un «non» et qu'une recommandation tout aussi claire sera faite à cet égard.

Monsieur le Député, vous tenez à savoir si le vote populaire aura un caractère obligatoire. Vous avez sans aucun doute très soigneusement pesé cette question, qui est importante. Je ne pense pas que, si le pays donne une réponse claire, qu'elle soit positive ou négative, la représentation parlementaire se sentira en mesure de s'y opposer à en votant à l'inverse – [Interruption.] Telle est mon opinion. Vous pensez différemment et vous en avez le droit. J'exprime mon opinion, qui est celle, je crois, de la plupart des députés de mon parti.

Vous avez demandé, Monsieur le chef de l'opposition, s'il ne vaudrait pas mieux que le livre vert soit un livre blanc. Je ne crois pas que ce à quoi vous songez présente beaucoup de difficultés. J'ai été très clair, à propos du livre blanc, sur le fait que nous souhaitons avoir un débat et écouter ce que diront les membres de cette assemblée, quelle que soit leur couleur politique, avant d'achever notre projet de loi. J'espère aussi que des discussions non officielles auront également lieu, par les voies habituelles ou de toute autre manière, entre les partis de la Chambre, et que tout cela se fera avant la finalisation du texte du projet. En d'autres termes, le livre blanc tirera un peu sur le vert et je suis disposé à vous consulter sur la manière dont nous présenterons notre avis sur le référendum à la Chambre. Cependant, le Parlement est souverain en dernier ressort pour ce qui est du cadre législatif régissant la tenue du référendum et de toutes les autres dispositions s'y rapportant.

Vous avez demandé, Monsieur le député, si le Parlement interromprait ses travaux pendant la campagne. C'est une question qui mérite réflexion, même si je n'ai pas le sentiment qu'il soit judicieux de suspendre pour cette raison un programme parlementaire très important, vital – que tout le pays souhaite nous voir mener à bien cette année. Toutefois, Monsieur le Député, vous aurez peut-être observé, puisque vous avez fait vos calculs sur le sujet, que si chacun coopère comme il est souhaitable pour que la loi soit votée, parallèlement bien entendu aux examens approfondis menés dans le cadre des différentes parties du processus législatif dont nous sommes coutumiers dans cette Chambre, les députés disposeront d'un temps suffisant pendant les fêtes de Pentecôte pour mener campagne sur cette question, au lieu de partir en vacances.

Selon vous, ce que j'ai annoncé soulève un problème constitutionnel majeur. Cette question a divisé le pays. Les partisans de chacune des options ont défendu leurs opinions avec une très grande conviction, une très grande sincérité et beaucoup d'énergie, tant dans cette enceinte que dans le pays. De fait, le Parti libéral connaît lui aussi une telle division. Il ne fait aucun doute que cette Chambre est profondément et sérieusement divisée. Contrairement aux engagements pris lors de la campagne des élections législatives de 1970, le peuple britannique n'a pas eu le droit de décider. Nous rectifions cette omission et, dans ces circonstances, même s'il existe des divergences quant au Marché commun, on n'en constate aucune dans notre parti, ni au sein du cabinet, sur la question essentielle du référendum. Je tire de cela ma conviction qu'il est juste de prendre cette mesure, dans cette situation exceptionnelle.

M. Heath: Pourriez-vous, Monsieur le Premier ministre éclaircir deux points? Quelle que soit votre opinion sur l'attitude que doivent adopter les membres de cette assemblée, confirmez-vous qu'aucun référendum n'est contraignant au plan constitutionnel pour les membres de l'assemblée, et qu'il appartiendra au Parlement de prendre une décision, s'il le souhaite, après le référendum? Deuxièmement, confirmez-vous que lorsque vous annoncerez la position du gouvernement, vous nous direz combien de membres du cabinet soutiennent la recommandation, combien y sont défavorables et quel est le nom des intéressés?

Le Premier ministre: Il est bien entendu, Monsieur le chef de l'opposition, que vous avez raison au sens constitutionnel: personne n'a le droit de dire à un membre de cette assemblée comment voter, même s'il arrive parfois que certains tentent d'indiquer aux députés des deux côtés de la Chambre comment voter. En ce sens, le référendum ne saurait être contraignant. Mais j'accorde peut-être plus d'attention aux opinions des gens de ce pays que notre respecté collègue ne l'a fait, en dépit de sa promesse; et je ne peux imaginer

que beaucoup de membres de cette assemblée décideront d'opposer leur opinion sur la question à ce qu'aura décidé le peuple de ce pays. Ce n'est que mon avis.

La deuxième question portait sur ce qu'il me faudra dire lors de l'exposé de la recommandation à la Chambre. Je réfléchirai au point que vous avez soulevé, Monsieur le chef de l'opposition. Je ne pense pas que cela présente beaucoup de difficultés. La situation s'éclaircira de toute façon très rapidement.

M. Thorpe: Nous sommes heureux que le gouvernement se prépare à émettre une recommandation sur cette question, ce dont nous déduisons que le cabinet prendra une décision collective, dont certains pourront par la suite dévier.

Êtes-vous conscient, Monsieur le Premier ministre, que si le gouvernement est effectivement divisé sur cette question, il est préférable que les ministres membres du cabinet soient libres de s'exprimer au lieu d'être contraints de voter et de se prononcer contre leurs convictions? Les ministres membres du cabinet n'étant que de simples députés, les mêmes facilités seront-elles accordées aux députés siégeant sur les bancs travaillistes? Il serait étrange qu'au vote libre du peuple britannique succède une consigne de vote pour ses représentants élus.

Vous souvenez-vous, Monsieur le Premier ministre, d'avoir dit, mardi dernier, que cette question devait être tranchée par le *Chief Whip* (responsable en chef de la discipline d'un parti)? Savez-vous que notre respect envers ce responsable du lien entre les chefs politiques et la base parlementaire est tel qu'à notre avis il doit être autorisé à avoir ses propres opinions sur cette question, et que nous aimerions les connaître?

Suggérez-vous, Monsieur le Premier ministre qu'aux yeux du gouvernement le référendum serait contraignant et que si la recommandation était rejetée par le peuple britannique, le gouvernement se sentirait tenu de dissoudre la Chambre et de convoquer des élections? C'est important.

Enfin, si vous optez pour un vote libre – ce qui représenterait pour vous une posture démocratique nouvelle – ne pensez-vous pas que dans le souci de la souveraineté du Parlement, à laquelle nous sommes tous grandement attachés j'espère, le mieux serait de laisser voter librement cette assemblée, puis de demander au peuple britannique s'il est d'accord avec ce vote libre, démocratiquement exprimé par leur parlement souverain, et que dans l'affirmative, la question serait close; dans le cas contraire, il y aurait dissolution.

Le Premier ministre: J'espère que cette assemblée sera d'avis, et ce sera notre recommandation, que la question doit être directe – «dedans» ou «dehors», «oui» ou «non» – et non une question alambiquée. Ce sera une question franche.

[...]